

Compte-rendu du Conseil Portuaire

22 Mars 2023

Port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint-Denis D'Oléron, 14h00

Étaient présents :

Monsieur Joseph HUOT, Maire de la commune de Saint-Denis d'Oléron,

Monsieur Jean-Jacques OLIVIER, Adjoint au Maire et Délégué aux Affaires Portuaires,

Monsieur Rodolphe MOUCLIER, Responsable du port de Saint-Denis d'Oléron,

Monsieur Alain BOSI, représentant de la Chambre du Commerce et d'Industrie,

Messieurs Daniel DELIDAI, Régis JOLLY, Didier LOUIS, membres représentant les usagers du port de plaisance,

Messieurs Bernard BARBIER (APPSD) et Jean-Jacques ARTAUD (APA) représentant les associations sportives et touristiques.

Étaient excusés :

Monsieur Jean-François GARENNE représentant les services nautiques et Monsieur Cyril MAURIN son suppléant,

Monsieur Jean PIVETEAU représenté par monsieur Didier LOUIS,

Monsieur Jean-Jacques VIGNERON, représenté par monsieur Jean-Jacques ARTAUD.

Ordre du jour :

Rapport d'activité 2022

Compte administratif et résultat 2022

Budget prévisionnel 2023

Travaux

Divers

Monsieur Le Maire ouvre la séance du Conseil Portuaire.

Les représentants des plaisanciers souhaiteraient recevoir les documents préparatoires plus tôt afin de mieux préparer le Conseil Portuaire.

Monsieur Mouclier explique que le rapport d'activité et le compte administratif 2022 ont été envoyés dans les délais. Il rappelle que selon le code des transports, le délai d'envoi des documents est de 8 jours. Monsieur Olivier mentionne qu'un arbitrage pour le budget prévisionnel n'a été validé que le vendredi 17 mars 2023 par la commission des finances donc ce budget ne pouvait pas être transmis plus tôt.

Monsieur Olivier demande à Monsieur Bosi, représentant de la chambre des commerce et d'industrie d'expliquer le rôle de la CCI au sein du conseil portuaire.

Monsieur Bosi explique le rôle de cet organisme notamment l'accompagnement des entreprises privées sur le territoire et la défense de leurs intérêts.

Il est suggéré à monsieur Bosi de solliciter la CCI pour qu'il le désigne suffisamment tôt leur représentant afin de lui communiquer les informations de l'ordre du jour.

Monsieur Mouclier souhaiterait savoir si la CCI peut faire une étude sur le poids économique du port de plaisance et en particulier sur la création d'emploi indirecte générée.

1/Rapport d'activité 2022

La présentation des résultats et des informations concernant l'activité portuaire est présentée dans un nouveau document appelé « Rapport d'activité ».

La nouvelle présentation de ce document fait suite à plusieurs demandes lors des Conseils Portuaire précédents.

Il est évolutif en fonction des propositions des Conseillers.

Il est demandé s'il y a des remarques ou des questions sur le document envoyé aux conseillés et redistribué en séance.

Monsieur Delidais remarque une baisse des contrats annuels très inquiétante et déplore que les recettes ne compensent pas selon lui cette baisse.

Il s'inquiète aussi de certaines places restées libres, comme celles derrière le ponton K.

Monsieur Mouclier précise que le nombre de contrat annuel évoqué dans le rapport d'activité est celui, en cours, au 31/12/2022. Des nouveaux contrats annuels débutent à compter du 01/01/2023. Certains emplacements ne trouvent plus preneur. Essentiellement des postes difficiles d'accès pour l'amarrage de navires de moins de cinq mètres entre la panne K et les enrochements. Ces emplacements sont loués sur la période estivale.

Il rappelle que les titulaires des navires de moins de cinq mètres sont soumis à la même redevance que ceux des navires de moins de 6 mètres. Il suggère qu'une remise soit accordée pour les postes d'amarrage derrière la panne K ou en bordure de quai avec accès difficile.

Monsieur Delidais s'interroge sur la prise en charge, par le budget du port, des portes des casiers extérieur de la base nautique.

Monsieur Louis réagit vivement à cette question de la part de monsieur Delidais.

Aux inquiétudes de certains, Monsieur Olivier répond que le bâtiment est un bien communal et que les travaux restent à la charge du propriétaire sur le budget des affaires portuaires puisque la base nautique est sur le domaine portuaire. Il rappelle qu'en 2022 la porte extérieure du local de l'APPSD qui est situées sur le même domaine, a été remplacée à la charge de ce même budget.

Monsieur Louis remarque que la régata « La Dyonisienne » ne figure pas dans le rapport d'activité alors que c'est une régata organisée chaque année.

Monsieur Mouclier prend note de cet oubli.

2/Compte administratif et résultat 2022

Monsieur Olivier présente le compte administratif et les résultats 2022.

(Voir tableaux Port-approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats)

3/Budget prévisionnel 2023

Monsieur Olivier présente le budget prévisionnel 2023.

Même si le budget présenté est équilibré, la difficulté reste l'investissement qui est fortement impacté par le remboursement des emprunts (75% de la capacité total d'investissement)

Monsieur Olivier annonce qu'une étude est en cours pour rééchelonner l'emprunt du port restant, de 4 ans à 8 ans, afin de récupérer de la capacité d'investissement.

Monsieur Le Maire informe qu'il est donc nécessaire d'apporter une aide pour aider le port dans ces investissements pour 2023.

Pour cela il explique que la moitié de l'excédent de fonctionnement du phare de Chassiron sera attribué sous forme de subvention d'exploitation au port, l'autre moitié restant dans le budget du phare.

Monsieur le Maire ajoute que c'est l'intérêt et la solidarité communale entre budgets.

Monsieur Barbier fait remarquer que les compte et budget sont présentés selon la nomenclature budgétaire sans le contenu de chaque ligne soit explicité.

Monsieur Delidais souhaite que les travaux envisagés soient précisés et rappelle que le Conseil portuaire est compétent pour émettre un avis, en particulier les études ou travaux mis en œuvre concernant la mise aux normes du déboureur et incluses dans le budget prévu

Il est rappelé aux représentants du conseil portuaire qu'un avis est seulement demandé pour les travaux neufs. Cependant une présentation à été organisée pour la mise aux normes du déboureur.

4/Travaux en cours

La campagne de protection cathodique des pieux par pose d'anodes est en cours de finalisation.

Afin de répondre aux exigences de la redevance incitative pour la collecte et le traitement des déchets ménagers, la construction de deux locaux fermés, accessibles aux seuls usagers, est en cours. Les services techniques de la ville ont créé les plateformes. Les locaux seront installés semaine 17.

En 2022, un nouveau navire de servitude, whaly 455 pro, a été acquis. Face au délai de livraison non maîtrisé pour l'achat d'un moteur adapté, ce bateau a été équipé d'un moteur à bras franche de 20 cv d'occasion. Après six mois d'utilisation, la puissance de ce moteur s'avère très insuffisante. De même, les agents utilisant le navire quotidiennement ont fait part d'un risque de TMS (Trouble Musculaire Squelettique) généré par la position de travail. Il a été décidé d'équiper le navire de servitude d'une console de pilotage et d'un moteur plus puissant. Les travaux ont été réalisés par le concessionnaire Whaly.

Le platelage de la zone commerciale est dégradé par endroit, principalement les lambourdes de soutien des lames. Une entreprise interviendra courant Avril pour corriger ses désordres et éviter les accidents.

Les compteurs divisionnaires d'eau et les vannes ¼ de tour de la zone technique ont été remplacés.

La gestion des accès au parking Nord a évolué. Un logiciel de contrôle « entrée/sortie » par lecture de plaque d'immatriculation est en fonction. Un seul véhicule par contrat est autorisé à stationner à la fois. Pour les usagers utilisateurs de la cale le système décompte le nombre de passage.

Travaux prévisionnels

Monsieur Mouclier liste un ensemble d'actions à envisager et précise que la liste n'est pas exhaustive :

- Modification de l'ouvrage de traitement des effluents de l'aire de carénage
- Réflexion globale sur l'organisation de la partie Nord (parking Nord, zone technique, parking remorques, parking à terre, sécurisation des cheminements, ...)
- Changement du ponton de service (carburant et pompe eaux noires, ...)
- Changement du dernier ponton de la panne J.
- Extension de la vidéoprotection (deux caméras à la panne carburant et entré du port)
- Création d'un Sas d'accès à la capitainerie (lutte contre les déperditions de chaleur en hiver, création d'un point météo et d'affichage réglementaire).
- Mise en place de panneaux acoustiques dans l'accueil de la capitainerie (lutte contre les nuisances sonores).
- Création d'une armoire de rangement pour la boutique
- Renouvellement des vélos de prêt et d'un vélo de service VAE
- Achat d'un téléphone gamme professionnel
- Mise en place d'une centrale de paiement à carte pour la laverie et de distributeur de lessive.
- Rajout d'échelles de sécurité sur les pannes
- Renouvellement des bornes électriques (prévoir l'accessibilité aux navires à propulsion électrique conformément à la loi transition énergétique)
- Achat d'un godet balayeur (nettoyage des parkings et de l'aire de carénage)
- Achat d'un barnum 3*3 pour les manifestations
- Rénovation barriérage du parking Sud et de l'accès à la panne carburant
- Rénovation du bloc sanitaire du parking Nord
- Réfection de la cale de mise à l'eau
- Réfection de la zone de stationnement des remorques professionnelles
- Réfection de la rampe d'accès au piège à sable n°1
- Mise en place de la certification « ports propres »
- Rejointoiement du quai renaudin et de déchargement
- Entretien de la zone commerciale (peinture, etc...)
- Travaux sur base nautique

Monsieur Delidais suggère qu'un panneau d'information soit installé sur l'aire de carénage afin de sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques après leur passage (balayage et enlèvement des déchets de l'emplacement utilisé, tri des déchets DIS). Il précise que ces travaux n'ont fait l'objet d'aucun vote.

Monsieur Olivier précise que le coût de ces projets sont inclus dans le budget présenté qui sera voté par le Conseil municipal.

Monsieur Bosi propose que la CCI aide le port à sensibiliser et à diffuser des informations auprès des usagers professionnels.

Monsieur Barbier fait remarquer que la liste est beaucoup plus longue que celle présentée et discutée en séance

Monsieur Mouclier évoque l'état général du chariot manuscopique. Cet engin est de 1996 et chaque année, un budget important est consacré à son entretien. Cet outil est indispensable. Il faudra envisager son remplacement.

Monsieur Louis précise que l'association YCO a proposé de participer à l'achat du godet balayeur pour le nettoyage des cales de mise à l'eau.

5/Divers

Monsieur Olivier informe les membres du conseil portuaire que l'esplanade devant la capitainerie, sans nom actuellement, sera baptisée en hommage à une grande dame de la commune et des affaires portuaires

« Esplanade Colette TALMON »

. Une inauguration est prévue le 19 ou 20 juin 2023 (la date exacte sera confirmée) et une plaque sera installée.

Restriction d'eau :

Monsieur Olivier rappelle que l'année 2022 a été fortement impactée par les restrictions d'eau. Il est nécessaire d'anticiper cette possible situation en mettant en place les informations nécessaires pour réduire la consommation de l'eau même sans pénurie.

Si cela devait être le cas, les modalités de restriction de l'accès à l'eau seraient étudiées afin d'être le moins impactante possible comme cela a été fait l'an passé avec l'aide des associations.

L'espar vert, balisant l'entrée du chenal, a une nouvelle fois disparu. Une bouée va être installée temporairement afin de signaler le socle.

Le port assure la gestion technique et administrative de trois zones de mouillage sur la commune.

Ces mouillages sont de moins en moins fréquentés. Le nombre de poste équipé est réduit chaque année afin d'économiser le matériel (voir les chiffres dans le rapport d'activité)

A titre d'exemple, le mouillage de Soubregeon pour lequel nous disposons de quinze autorisations d'exploitation de postes, n'a été équipé ces dernières années, que de quatre bouées. Deux réservations d'une semaine ont été enregistrées en 2022. L'opportunité d'équiper ce mouillage se pose sachant qu'il n'est plus accessible avec le tracteur depuis le rallongement de l'ancienne jetée.

Modalités d'accès au parking Nord :

Une note concernant les modalités d'accès aux parking Nord a été adressée aux membres du conseil portuaire afin qu'ils se prononcent sur celles-ci (Voir Autorisation de stationnement parking plaisanciers)

L'ensemble des membres valide les modalités présentées.

Fin de la séance à 17h45.